

REVUE POLITIQUE

La session de la législature de Québec se terminera bientôt; elle aura duré deux mois. Elle s'annonçait comme orageuse; elle a été relativement calme. De graves accusations, des insinuations plus graves encore avaient jeté l'incertitude dans les esprits, et le parti libéral se présentait avec assurance. Il y a deux mois de cela; toute latitude a été donnée aux accusateurs, et il ne reste à peu près rien à la charge des accusés. L'opposition s'est montrée faible dès le premier jour; sa marche était indécise, incertaine. Elle n'avancait qu'en tâtonnant, avec une grande réserve et une extrême prudence. Ce fut une surprise. Point d'accusations graves, pas d'étonnantes révélations. Il a suffi de placer l'accusateur en face du tribunal pour le réduire au silence. Le public, prêt à juger, attendait avec anxiété des développements qui ne sont point venus.

L'enquête demandée contre M. Irvine, député de Mégantic, libéral, n'a pas été accordée. Un comité spécial portait déjà alors ses investigations dans les actes de M. Pâquet, député de Lévis et secrétaire provincial, et le comité des comptes publics, quelques jours plus tard, commençait une enquête sur l'administration du chemin de fer du Nord. Les recherches n'ont mis au jour aucun fait inconnu de quelque importance. Les accusateurs, pour comble de mésaventure, ont maintenant à répondre à une accusation de libelle.

Deux projets de loi très-importants viennent d'être adoptés par l'Assemblée législative. L'un, dû à l'initiative privée, a pour objet d'abolir le cens d'éligibilité. Il a passé sans beaucoup de discussion, presque inaperçu. Il est cependant d'un caractère très-grave. Il marque un pas nouveau vers la démocratie, un abandon de ces solides principes conservateurs dont nos institutions portent encore l'empreinte. Il y a deux ans à peine, une tentative comme celle faite par